

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 7 mars 2023 à 18h00**Au siège de Grand Lac – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS****Elus Présents (votants) :**

AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI

Pouvoir de Marie-Pierre
MONTORO-SADOUX

AIX-LES-BAINS

Thibaut GUIGUE

Pouvoir de Michel FRUGIER

BOURDEAU

Jean-Marc DRIVET

LE BOURGET DU LAC

Nicolas MERCAT

LE BOURGET DU LAC

Edouard SIMONIAN

BRISON-SAINT-INNOCENT

Jean-Claude CROZE

CHANAZ

Yves HUSSON

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Danièle BEAUX-SPEYSER

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

ENTRELACS

Jean-François BRAISSAND

GRESY-SUR-AIX

Florian MAITRE

LA BIOLLE

Julie NOVELLI

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

Bruno MORIN

LE MONTCEL

Antoine HUYNH

MERY

Nathalie FONTAINE

MOTZ

Daniel CLERC

MOUXY

Laurent FILIPPI

PUGNY-CHATENOD

Bruno CROUZEVIALLE

RUFFIEUX

Olivier ROGNARD

SAINT OFFENGE

Bernard GELLOZ

SAINT PIERRE DE CURTILLE

Gérard DILLENSCHNEIDER

TRESSERVE

Jean-Claude LOISEAU

VIVIERS-DU-LAC

Robert AGUETTAZ

VOGLANS

Yves MERCIER

Elus présents (non-votants) :

VIONS

Manuel ARRAGAIN

Techniciens présents :

Olivier BERLIOUX

Directeur de cabinet

Laurent LAVAISSIERE

Directeur Général des Services

Amandine HUGOT

Directrice Générale Adjointe des Services

Estelle COSTA de BEAUREGARD

Responsable du service Juridique et des Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2023 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 6 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 26 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



PROCES-VERBAL

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE – Jean-Claude LOISEAU

DELIBERATION 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, désigne Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance, à l'unanimité.

VOTE DU PV : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2023

Il est donné lecture du procès-verbal du Bureau communautaire du 14 février 2023.

Le Bureau de communauté approuve à l'unanimité le procès-verbal du Bureau communautaire du 14 février 2023.

MARCHES PUBLICS – Yves MERCIER

DELIBERATION 2 : MARCHE N°2022-049 : TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE – ROUTE DES BRIQUES – COMMUNE DE MERY - ATTRIBUTION

Yves MERCIER rappelle que la commune de Méry prévoit le réaménagement de la Route des Briques et que le Département prévoit la reprise du tapis. Grand Lac profite donc de cette opération pour réaliser le renouvellement du réseau d'eau potable ainsi que la reprise de certains tronçons d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le cabinet BARON GROUPE est Maître d'œuvre sur cette opération. Suite à une première délibération du Bureau communautaire du 3 janvier 2023, déclarant infructueuse la première consultation pour cette opération, une deuxième consultation a été lancée et publiée le 11 janvier 2023.

La date de remise des plis a été fixée au 6 février 2023 à 12h00 au plus tard. Au total 6 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), du résultat des négociations et du classement des offres définitives, la commission des procédures adaptées du 21 février 2023, propose de retenir l'offre du groupement SASSI/PETAVIT pour un montant de 542 392.22 € HT, soit 650 870, 66 € TTC (montant estimatif : 484 940.30 € HT).



PROCES-VERBAL

Pour une complète information de l'assemblée, Yves MERCIER précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement au programme d'eau potable 25-26, au programme d'assainissement 234 et au programme d'eau pluviales 166.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

DELIBERATION 3 : MARCHE N°2022-068 - GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE DES BATIMENTS DE GRAND LAC – DECLARATION SANS SUITE

Yves MERCIER rappelle que le marché n°2019-02 de gardiennage et de surveillance des locaux arrive à son terme le 31 mars 2023.

Une nouvelle consultation a donc été relancée, sous la forme d'accord cadre à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La date de remise des plis a été fixée au 3 février 2023 à 12h00 au plus tard. Au total deux offres ont été enregistrées et l'une d'elles a été déclarée irrégulière.

Au vu des critères d'attribution (60% prix et 40% technique), l'unique offre d'un montant de 142 909 € HT est largement supérieure au montant maximum fixé à 85 000 € HT (+ de 10%), et ne permet pas l'attribution du marché.

La modification du cahier des charges s'avère nécessaire.

La Commission d'Appel d'Offres du 21 février 2023 propose que la consultation soit classée sans suite et qu'une nouvelle consultation soit lancée en modifiant le cahier des charges.

Pour une complète information de l'assemblée, Yves MERCIER précise que toutes les pièces relatives à cette consultation sont à sa disposition au service marché.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES – Nathalie FONTAINE

DELIBERATION 4 : ORGANISATION D'UN FORUM EMPLOI GRAND LAC - DEMANDE DE SUBVENTION

Nathalie FONTAINE rappelle que Grand Lac porte depuis 2020 l'organisation d'un forum de l'emploi destiné à valoriser les métiers de la collectivité et à attirer de nouveaux candidats pour répondre à ses besoins de recrutement. Pôle emploi est partenaire chaque année de cette manifestation.

Pour les trois premières éditions, ont été principalement concernés les métiers de l'aide à la personne. Le secteur est en effet en forte tension par l'effet cumulé d'un nombre insuffisant de recrutements pour répondre aux besoins des services et de départs en retraite croissants.

Pour 2023, le Forum Emploi est prévu le 31 mars après-midi et concernera une plus grande diversité de métiers : métiers de l'eau, des déchets, de l'aide à la personne. Seront ainsi mises en avant les filières techniques, administratives, médico-sociales. Le partenariat étroit avec le service public local de l'emploi



PROCES-VERBAL

(Pôle emploi, cap emploi et la mission locale) se poursuit pour mobiliser les demandeurs d'emplois, et informer le jour de l'événement les visiteurs sur les dispositifs d'appui au retour à l'emploi.

Le format est également ajusté pour permettre un échange plus direct avec nos agents sur le site boulevard Lepic : témoignages, vidéos, mises en situation, échanges avec des professionnels et les partenaires de l'emploi. Il vise un public très varié : jeunes en réflexion sur leur orientation, demandeurs d'emploi ou personnes en poste engagées dans une démarche de reconversion, d'évolution ou de mobilité professionnelle.

Cette manifestation mobilise les services et nécessite une campagne de communication importante. Le budget global est de 10 000 € HT et couvre exclusivement les frais de communication (campagne d'affichage Decaux, réseaux sociaux, insertions presse...).

Dans la poursuite de son plan d'urgence pour le retour au travail, vers les métiers en forte tension dans les secteurs prioritaires, la Région renouvelle son appui à l'organisation de forums de l'emploi dédiés aux métiers en tension sur l'ensemble du territoire. Elle lance dans ce cadre un appel à projets.

Les événements soutenus doivent permettre aux visiteurs de découvrir et de s'informer sur les secteurs, les métiers qui recrutent en région, de s'informer et d'être accompagné dans leurs démarches d'orientation, de formation et/ou d'emploi. L'événement porté par Grand Lac répond à ces objectifs.

Une subvention, d'un montant maximal de 3 000 €, pourrait être versée en cas d'acceptation du dossier et permettrait de financer en partie les dépenses de communication destinées à toucher le plus large public possible.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour ce projet.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

TOURISME – Michel FRUGIER

DELIBERATION 5 : CONVENTION DE MANDAT ENTRE GRAND LAC ET L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CAMPING LES PEUPLIERS (CHINDRIEUX) – AVENANT 1

Est rappelé le transfert, au 1^{er} janvier 2019, du camping public existant situé sur la commune de Chindrieux, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2018 approuvant la modification des statuts de Grand Lac.

Le camping des Peupliers est classé en 2 étoiles et est ouvert d'avril à octobre. Il s'étend sur 2,3 hectares et compte 84 emplacements, 6 mobil'home, 4 Habitations Légères de Loisirs (HLL) et des emplacements de camping-cars. Compte tenu de l'expérience de l'Agence Aix-les-Bains Riviera des Alpes (office de tourisme intercommunal) en la matière, Grand Lac a choisi de lui confier l'exploitation du camping en 2019.

A la demande de Trésorerie, il convient aujourd'hui d'apporter une indication supplémentaire afin d'indiquer que cette délégation de gestion n'implique pas de prise en charge financière par l'Agence. Ainsi Grand Lac rembourse à l'Agence les dépenses engagées au titre de cette gestion déléguée et

l'Agence reverse à Grand Lac les recettes encaissées. Cet avenant est nécessaire afin de permettre les flux financiers entre Grand Lac et l'Office de Tourisme Intercommunal.

Il est donc proposé de modifier l'article 5 de la convention en conséquence.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

VALORISATION DES DECHETS – Jean-Marc DRIVET

DELIBERATION 6 : CONVENTION POUR LA GESTION DES DECHETS TEXTILES, LINGES DE MAISON ET CHAUSSURES AVEC REFASHION

Jean-Marc DRIVET rappelle que la société Refashion, anciennement Eco TLC, a été agréée pour la 1^{ère} fois par le ministère de la Transition écologique en 2008 pour, d'une part, percevoir les contributions de ses adhérents pour le recyclage et le traitement des déchets issus des produits Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) neufs destinés aux ménages, et d'autre part verser des soutiens aux Opérateurs de Tri et aux Collectivités Territoriales.

Sur son territoire, Grand Lac collecte et fait traiter les déchets TLC par l'entreprise d'insertion Trivallées sur le territoire de l'ex-Calb et de la Chautagne, et par l'association la Fibre Savoyarde sur le secteur de l'Albanais. Les TLC sont destinés soit au réemploi s'ils sont en bon état, soit à l'essuyage (transformation en chiffons pour l'industrie) ou à l'effilochage (réutilisation des fibres) s'ils sont usés et abimés. Au final, 98 % des déchets sont valorisés dans la filière textile et seulement 2 % sont inutilisables et incinérés. Cette collecte spécifique a permis en 2021 de récupérer 167 tonnes de déchets TLC.

Dans le cadre de la filière de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et en application de l'article L. 541-10-3 du Code de l'Environnement, Grand Lac a signé une convention avec Eco TLC, l'éco-organisme opérationnel agréé (arrêté du 3 avril 2014). Ce dispositif permet à la collectivité de bénéficier de soutien financier pour ses actions de communication en faveur de la collecte séparée des TLC usagés, le financement du dispositif se faisant par les metteurs sur le marché des produits concernés.

Suite au renouvellement de l'agrément de la société Refashion, anciennement Eco TLC, fin 2022 et pour une durée de 6 ans, il est proposé de signer la présente convention, conclue entre Refashion et Grand Lac jusqu'à expiration dudit agrément.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité.

Monsieur le Président indique quel le prochain Bureau se tiendra le 4 avril 2023 à 18h et le prochain Conseil le 21 mars à 18h, au siège de Grand Lac.

La séance est levée à 19h.

**Le Président,
Renaud BERETTI**



**La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI**



